

## Bulletin trimestriel de la Fédération Syndicale Unitaire des Côtes-d'Armor

n° 57 - mars 2018

Déposé le 28 mars 2018

A distribuer avant le 3 avril 2018

Edito

### Qui veut tuer son chien...

On l'aura compris, **la Fonction Publique est dans la tourmente**, et, c'est sans vergogne que des approximations et des mensonges sont proférés dans des médias dont la connaissance du dossier n'est pas la première des qualités.

Grâce au gouvernement Macron, **on atteint l'acmé de la simplification outrancière et des petites phrases** qui sentent le « bon sens » populaire et le « flatte couillon ». Par exemple, en posant la question « trouvez-vous normal que les fonctionnaires bénéficient d'un emploi à vie ? », on annonce la couleur et on induit la réponse, surtout quand on la pose à des personnes ayant un emploi précaire (14,7% des salariés) ou aucun emploi (10,1 % de la population active).

Il en est de même quand on expose la situation de la SNCF comme déficitaire en incluant les pensions des retraités du rail et le coût des infrastructures !

En effet, quel que soit le pays de l'Union Européenne, tous les réseaux ferrés sont subventionnés au dessus de 40% du coût total. C'est le sous-investissement de l'Etat, le « tout TGV » et la malhonnêteté intellectuelle qui permettent à M. Darmanin d'annoncer que la SNCF « coûte chaque année 340 euros à chaque Français adulte » car même le rapport Spinetta parle, lui, de 200 euros, en supposant, en plus, que ce genre de calcul ait un sens !

**En quoi le statut des cheminots est-il un frein à la « productivité » de la SNCF ?** En quoi est-il responsable de la « dette » de cette entreprise publique ? Mystère ! Le lien est si peu évident que nos gouvernants passent leur temps à aboyer contre les soi-disant privilèges des « aristocrates » des voies ferrées !

C'est oublier un peu vite que **tous ces « avantages » ne sont pas tombés du ciel** par la grâce d'un gouvernement dispendieux, que **les statuts des fonctionnaires**, qu'ils soient général ou particuliers, **sont le fruit d'un long processus**. La loi du 19 octobre 1946 « relative au statut général des fonctionnaires » de l'Etat est l'un des grands textes démocratiques et progressistes du lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Son élaboration, initiée par De Gaulle et reprenant les acquis de la jurisprudence du Conseil d'Etat, est essentiellement le résultat d'un travail impulsé par Maurice Thorez, alors ministre d'Etat chargé de la Fonction publique, impliquant des représentants de la CGT et de la CFTC. Le statut prévoit le cadre juridique du système de rémunération, l'organisation des carrières dans les différents niveaux de qualification, l'institution d'un régime spécifique de sécurité sociale et d'un nouveau régime de retraites<sup>1</sup>.

Ce statut a été ensuite étendu aux trois versants de la Fonction Publique actuelle selon **trois principes essentiels** :

- **Principe d'égalité**, par référence à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui stipule que l'on accède aux emplois publics sur la base de l'appréciation des « vertus » et des « talents » c'est-à-dire de la capacité des candidats se présentant aux concours<sup>1</sup>. Or, c'est un fait que réussir ces concours est difficile, ils ne sont pas « donnés » sans que les candidats aient les aptitudes requises.

- **Principe d'indépendance du fonctionnaire** vis-à-vis du pouvoir politique comme de l'arbitraire administratif que permet le système dit de la « carrière » où le grade, propriété du fonctionnaire, est séparé de l'emploi qui est, lui, à la disposition de l'administration<sup>1</sup>.

- **Principe de responsabilité** qui confère au fonctionnaire la plénitude des droits des citoyens et reconnaît sa source dans l'article 15 de la Déclaration des droits de 1789, lequel indique que chaque agent public doit rendre compte de son administration<sup>1</sup>.

**Or, ce sont ces principes qui sont remis en cause par l'actuel gouvernement** au nom des déficits budgétaires et d'une pseudo « égalité de traitement » avec le privé, cache-sexe habile d'une volonté farouche de livrer aux entreprises privées des pans entiers des missions de service public. Dans cette perspective, il est clair que les statuts des fonctionnaires sont un frein à cette privatisation des services publics.

Enfin, quelle est la cohérence entre la destruction des emplois publics, qui est, à terme, un des objectifs, la lutte contre le chômage, notamment des jeunes, et les déficits ? Il n'y en a simplement pas. Les 120 000 suppressions de postes d'ici la fin du quinquennat se solderont par 120 000 chômeurs de plus qui plomberont les caisses d'allocation chômage.

**Il est clair que ce gouvernement n'est pas au service des citoyens** mais aux ordres d'une caste de véritables privilégiés ivre de richesses mais jamais rassasiée.

Il faut bien comprendre que, pour chacun d'entre-nous, **le statut est le garant de nos droits et du fait que l'Etat respecte sa part du « contrat »** une fois que chaque fonctionnaire est titulaire de son concours.

Alors, comme le 22 mars, **il est vital que nous soyons massivement dans l'action pour refuser la casse de la Fonction Publique et du statut de ses agents !**

Olivier Debretagne  
Secrétaire départemental  
Saint-Brieuc, le 27 mars 2018

<sup>1</sup> <http://anicetlepors.blog.lemonde.fr/2009/11/03/>

SITE DE DEPOT

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Edito page 1

Carte scolaire 1er  
degré  
Mobilisation des 15  
et 22 mars dans le  
département  
page 2

Déclaration de la FSU  
22 au CTSD  
page 3 et 4

Migrants : Audience  
Jeunes Mineurs isolés  
page 4

#### Résumé des mesures décidées par la direction académique en février 2018

##### Balance des postes

**Écoles maternelles** : 2 fermetures/0 ouverture

**Écoles élémentaires** : 1 fermeture/1 ouverture

**Écoles primaires** : 22 fermetures/0 ouverture

**Écoles de RPI** : 3 fermetures/0 ouverture

**Bilingue** : 2,5 fermetures/7 ouvertures

**Postes CP dédoublés** : 7 créations

« Plus de maîtres que de classes »

3 postes en moins

**Postes RASED** : 1 fermeture (au lieu de 2 grâce au SNUipp-FSU)

**Postes de remplaçants** : 4 ouvertures

**Enseignement spécialisé (ASH)** : 2 fermetures

Notre département devait rendre 19 postes au ministère. Celui-ci imposait un « rééquilibrage » entre les académies, et entre les départements de notre académie.. cela pour financer le dédoublement des CP et CE1 partout en France.

Le gouvernement a créé 3 680 postes pour dédoubler en CP et CE1 quand il aurait fallu en créer 5 442 : pour dédoubler, augmenter les décharges de direction partout et les moyens de remplacement en REP+ dans les départements concernés.

Comme tous les ans, un tiers des 3 680 postes créés est gardé en réserve\* pour les ajustements de rentrée (soit 1 203 postes).

\*réserve utilisée pour des ouvertures de classes lors des réajustements de septembre.

On note la suppression de « Plus de maîtres que de classes », sans évaluation de ce dispositif alors qu'il est perçu comme efficace par les équipes enseignantes.

Malgré cette « saignée » des postes subie par notre département, l'action de la FSU - conjuguée à la mobilisation de parents, élus et collègues - a permis d'épargner autant que possible les petites écoles rurales des Côtes-d'Armor (3 fermetures).

Ce n'est pas le cas ailleurs.

Face aux mobilisations qui se sont multipliées dans les zones rurales, JM Blanquer a tenté d'allumer des contre-feux : « un taux d'encadrement en hausse dans toute la France, seulement 207 classes fermées en milieu rural liées à une démographie en baisse ». Le Président Macron s'est déplacé lui-même dans la campagne tourangelles pour apaiser parents et élus en vantant les créations de postes à son actif.

#### Malheureusement les faits et les chiffres résistent !

**Les faits**, ce sont quelque 70 départements, comme le nôtre, secoués par des actions et des mobilisations pour défendre les écoles menacées.

**Les chiffres**, ce sont les données collectées par le SNUipp-FSU dans 90 départements où les instances décisionnaires en matière de carte scolaire se sont déjà tenues. 1 097 fermetures dans les écoles rurales pour seulement 289 ouvertures, **soit un différentiel de 808 postes supprimés !**

On comprend l'embarras d'un chef d'État qui avait déclaré devant la conférence des territoires en juillet dernier qu'« il n'y aurait plus de fermetures de classes dans les écoles primaires des territoires ruraux ». Une promesse non tenue à laquelle s'ajoutent les contre-vérités du ministre qui ne font qu'attiser la colère des élu-es, parents et enseignants. La priorité au primaire ne peut se payer de mots, car l'École de la République joue un rôle essentiel pour lutter contre les inégalités territoriales.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous étions en grève le 22 mars à l'appel de la FSU : défendre les missions de Service public, dont le service public d'Éducation de proximité. Nous ne lâcherons rien !

Stéphane Chiarelli  
SNUipp-FSU 22

## Les mobilisations retraités du 15 mars et Fonction Publique du 22 mars dans le département : un vrai succès !

Les retraités sont descendus en masse dans la rue pour défendre leur pouvoir d'achat : 1000 à Saint-Brieuc, 800 à Lannion, 300 à Guingamp et 100 à Paimpol.



De nombreux fonctionnaires ont défendu leurs missions, leurs emplois, leurs salaires et leurs statuts : 4000 à Saint Brieuc, 1200 à Lannion, 350 à Dinan. Les cheminots étaient à Paris.

Photos : Olivier & Marie Debrtagne pour la FSU 22



**A** l'occasion du Comité Technique Spécial Départemental des Côtes-d'Armor réuni le 14 mars dernier traitant des moyens et de la carte scolaire second degré de la rentrée 2018, les représentants de la FSU 22 ont interrogé et interpellé la Direction Académique...

Madame la Directrice Académique des services de l'Éducation nationale des Côtes d'Armor,

Monsieur le Secrétaire Général de la Direction Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Nous tenons à remercier les services de la Direction Académique pour la qualité des documents fournis qui ont permis de croiser nos analyses et nourrir nos échanges lors des groupes de travail préparatoires, en dépit du calendrier contraint. Cela constitue une dimension importante pour un dialogue social constructif. Lors de ces échanges, nous avons fait un certain nombre de remarques et de propositions. Dans un contexte budgétaire contraint, toute décision ou mesure de nature à améliorer localement le service rendu aux élèves et les conditions d'enseignement déterminera notre position. Nous serons donc attentifs aux réponses que vous nous apporterez aujourd'hui.

La baisse modeste des effectifs dans le second degré public du département (prévision de -59 élèves) conduit au retrait de 11 ETP à ce jour. Notons que la tendance démographique se révèle plus favorable à l'enseignement catholique. Celui-ci bénéficie du climat d'incertitude générale aux dépens du service public d'éducation et d'une mixité sociale qui profiterait à tous les élèves. En effet, les établissements privés savent profiter des incertitudes générées par les réformes (collège, lycée) pour capter les familles inquiètes sur le maintien des filières ou d'options attractives.

L'analyse des dotations des établissements nous conduit à un certain nombre d'observations. Dans les collèges, la dotation insuffisante ne permettra pas de proposer la totalité des enseignements complémentaires en vertu de l'arrêté du 16 juin 2017, ni d'améliorer les conditions de travail des personnels fortement dégradées avec la réforme du collège. L'autonomie renforce les inégalités entre établissements. C'est pourquoi la FSU demande à ce que les marges de 3h restent dédiées à l'amélioration des conditions d'étude des élèves dans les classes.

Dans les lycées généraux et technologiques, la dotation ne permettra pas d'améliorer la prise en charge des élèves dont les besoins scolaires sont de plus en plus diversifiés. La réforme programmée du lycée, qui se dévoile par étapes, soulève bien des questions et génère de vives inquiétudes dans la profession. De plus, les modalités du nouveau baccalauréat qui se dessinent -sans réelle concertation- révèlent une transformation profonde de l'examen qui confirme nos craintes : un renforcement du contrôle local, complexe d'organisation qui produira des inégalités entre les élèves, les lycées et

les territoires.

Pour les lycées professionnels, la FSU insiste sur la nécessité des moyens à accorder au regard des conditions d'exercice devenues particulièrement difficiles dans les établissements d'enseignement professionnel, alors que l'offre de formation demeure insuffisante. Promouvoir l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle en lycée professionnel -qui forme tout autant par alternance- c'est écarter une partie des jeunes des milieux populaires des poursuites d'étude jusqu'au bac ou au BTS, une contradiction que l'académie aura à gérer.

Le schéma gouvernemental est clair : d'un côté un lycée général unique, à la carte, avec un bac général ouvrant vers des formations supérieures devenues sélectives, et de l'autre un système de formation professionnelle, piloté par les branches professionnelles et les Régions, regroupant des jeunes dès 16 ans et des adultes en vue d'obtenir des certifications à la main des employeurs. La FSU dénonce un tel projet de société dont les jeunes ne retireront aucun bénéfice.

Même si avec la création du corps unique des Psy EN « Éducation, conseil en orientation scolaire et professionnelle » la dimension psychologique dans la construction du projet d'orientation pour un adolescent est réaffirmée, les procédures d'orientation et d'affectation surtout avec la mise en place de ParcoursSup dans le cadre de la loi ORE mettent à mal l'orientation scolaire pour nos élèves. Procédure complexe, attendus dissuasifs, projet motivé à rédiger, capacités d'accueil insuffisantes, calendrier au service de l'algorithmique... ce nouveau dispositif révèle son vrai visage, celui du tri social. Il a d'ailleurs reçu un avis négatif au CSE le 5 mars. Tout semble fait pour écarter de l'enseignement supérieur les élèves socialement les plus fragiles. C'est pourquoi la FSU rappelle son attachement à un service public d'orientation scolaire au sein de l'éducation nationale. Dans les CIO, les Psy EN sont les personnels les mieux formés pour accompagner, conseiller un élève en fonction de son parcours, de ses aspirations pour choisir au mieux sa formation indépendamment de toute pression de l'environnement économique immédiat.

Concernant les autres dotations, la FSU rappelle son exigence d'un poste documentaliste, d'un poste d'infirmier-e scolaire au minimum par établissement. Nous regrettons le manque de moyens pour accompagner la prise en charge de publics aux besoins de plus en plus diversifiés. Nous rappelons aussi que 10 collèges du département, dont les effectifs dépassent 600 élèves, ne disposent que d'un seul CPE !

Médecins, infirmiers et assistants sociaux scolaires partagent une même réalité professionnelle au quotidien : assurer des missions essentielles dans un contexte pourtant de manque chronique de moyens. Le recentrage des missions des assistants sociaux scolaires en lycée sur le seul public des lycées professionnels génère des difficultés dans les lycées généraux et technologiques et certains collèges en reportant ces besoins sur d'autres

professionnels non formés et empêchés de répondre à toutes les situations.

La FSU revendique un service public dynamique et présent sur tous les territoires, car il contribue au bien être de la société en assurant des missions d'intérêt général qui profitent à l'ensemble de la Nation. Amortisseur social en cas de crise, le service public est un bien commun, seule richesse de ceux qui n'en ont pas. Le Service Public d'Éducation doit demeurer une grande priorité nationale. Loin d'être un coût budgétaire, il constitue un investissement d'avenir, le seul capable de nous préparer à affronter les crises et autres ajustements structurels.

C'est bien d'un système éducatif émancipateur ambivalent au service de toute la société dont notre pays a besoin, animé par des professionnels fonctionnaires, reconnus dans leur diversité et leurs qualifications, res-

pectés et décevantement rémunérés.

Donner aux Services Publics les moyens dont ils ont besoin et un statut à leurs agents, porteurs des valeurs de la république, est une impérieuse nécessité pour répondre à tous les besoins de la société dans un monde incertain.

C'est pourquoi la FSU, dans un cadre intersyndical large avec FO, CFTC, CGC, CGT, FAFP, Solidaire- appelle à la mobilisation du 22 mars pour défendre le Service Public malmené et menacé par le programme Action Publique 2022 qui, sous couvert d'une rationalisation budgétaire, envisage des changements profonds qui toucheront non seulement aux conditions de travail et de rémunération des agents mais aussi au statut de la Fonction Publique et au modèle de société.

## Migrants : jeunes mineurs isolés, l'intersyndicale CGT, FSU et Solidaires reçue par le Conseil Départemental

L'intersyndicale CGT-FSU-Solidaires a été reçue en audience au Conseil Départemental des Côtes d'Armor le mardi 13 mars dernier par Mme Rumiano, vice-présidente, chargée de l'enfance et de la famille. En effet, la prise en charge des étrangers mineurs isolés est, de par la loi, une obligation que doit assumer le département.

Mme Rumiano nous a donc présenté la Mission des Mineurs Non-Accompagnés mise en place par le département avec des personnels à temps plein dont psychologue et infirmier indispensable pour l'évaluation des besoins des jeunes arrivants notamment en terme de santé et de besoins de formation.

Nous avons demandé :

- comment est intégrée la démarche en direction des professionnels de santé ? Ce sont les personnels infirmiers de la mission qui prennent les rendez-vous médicaux nécessaires et le département qui prend en charge les frais.
- qu'est-il prévu pour mieux

prendre en charge les jeunes logeant en hôtel ? Les hôtels sont évalués et on essaie d'éviter les pires mais il y a actuellement plus de 250 jeunes pris en charge dont 48 majeurs en APJM. Ces arrivées augmentent chaque année ce qui rend l'hébergement compliqué. - comment se fait l'articulation avec les familles d'accueil volontaires ? Elle se fait en lien avec la mission. Les jeunes qui ne souhaitent pas être en famille d'accueil n'y vont pas.

- pourquoi autant d'investigations pour dépister les majeurs et autant d'appels des décisions de justice ? Les fraudes sont nombreuses car si les mineurs sont accueillis et accompagnés dans toutes leurs démarches, ce n'est pas le cas des majeurs. Si nous faisons appel des décisions de justice c'est parce que les services ont des éléments sérieux. Le représentant de Solidaires 22 a alors donné des exemples de situations où ces appels avaient été abusifs.
- pourquoi des délais aussi

long pour les inscriptions dans les établissements scolaires ? Les jeunes ayant été scolarisés avant confirmation de leur minorité et qui se sont révélés être majeurs après investigation ont été déscolarisés et ont reproché aux services départementaux de leur avoir donné de faux espoir, et, il n'est pas normal d'inscrire de jeunes adultes dans des formations où les autres élèves sont mineurs. Nous avons fait remarquer que peu de jeunes étaient dans ce cas et que le temps perdu pendant les investigations sur leur âge était trop long et posait problème.

- la fin de prise en charge était-elle effective après l'obtention du BEP pour un jeune majeur en APJM (Accueil Provisoire Jeune Majeur) ? Nous avons rappelé que le BEP n'est pas un diplôme de fin d'étude mais une simple certification qui n'est pas reconnue au niveau européen et, qu'en conséquence, un jeune engagé dans une formation qualifiante doit pouvoir la terminer même après sa

majorité. On nous a assuré qu'aucun jeune n'était et ne serait dans ce cas de figure.

Malgré ces affirmations rassurantes, des cas individuels les remettent régulièrement en cause.

Olivier Debretagne

### RAPPEL STAGE SNUipp-SNES-FSU

Stage / Staj

Enseignement des langues  
et cultures régionales  
à l'école publique

Skolioù publik ha kelennadurezh  
ar yezhoù minorelaet



SNUipp - FSU

Le 26 et 27 avril 2016  
D'ar 26 ha 27 a viz Ebrel 2016

Collègues néo-retraité-es, collègues syndiqué-es en 2016-2017, n'oubliez pas de **vous re-syndiquer** pour soutenir l'action de votre syndicat national et de ses élu-es du personnel !